

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4121**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Distribution et chaîne logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Pau et des Pays de l'Adour Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président d'université de Pau, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Pau

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel gère et anime un point de vente. Il développe l'activité du point de vente (prospection, attraction, communication commerciale, fidélisation).

Il anime une équipe et rentabilise une exploitation.

Il assume le pilotage du processus logistique en amont du point de vente : il met en place les accords nationaux entre distributeurs industriels et élabore un appel d'offres.

Il négocie les achats de prestation logistique.

Ce professionnel anime une équipe, planifie et optimise son travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Commerce, logistique, distribution

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1301 : Management de magasin de détail

D1509 : Management de département en grande distribution

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Outils et technique de base,
- Organisation de la production,
- Techniques de marketing, commerce international, Négociation,
- Distribution : gestion du point de vente,
- Distribution : chaîne logistique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.iutbayonne.univ-pau.fr>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**